

Travaux en hauteur

Avec suspension

Personnel concerné

Personnel désigné

Pré – requis

Etre déclaré apte par le
médecin du travail

Durée

Nous consulter

Effectif

Nous consulter

Réglementation : Article R.4323-62 du code du travail

Objectifs :

- Savoir gérer ses interventions en hauteur en toute sécurité
- Connaître la réglementation en vigueur
- Savoir analyser les risques
- Connaître et maîtriser les différents systèmes antichute et équipement de protection individuel
- Vérifier et entretenir son matériel de sécurité

Matériels pédagogiques :

- Ordinateur portable, vidéoprojecteur, supports pédagogiques, films, harnais, longe, blocfor, antichute, anneau d'ancrage...

Programme :

A définir selon cahier des charges client

Validation théorique et pratique :

A l'issue de la validation théorique et pratique, une attestation de suivi de formation sera remise aux stagiaires

Les stagiaires se présenteront à la formation munis de leur équipement de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants de travail, gilet haute visibilité, harnais, longe de sécurité, casque avec jugulaire...)